



Rudolf Ramsauer,  
directeur

*Selon l'Institut IMD de Lausanne, la Suisse est sortie pour la première fois en 2003 du top ten des pays les plus compétitifs. Le recul du 9e au 14e rang en l'espace d'une année est brutal. Si la Suisse continuait sur cette voie, elle s'éloignerait définitivement*

### *La Suisse n'est plus dans le top ten!*

*de la croissance. Il n'est pas nécessaire de se comparer aux Etats-Unis ou aux marchés asiatiques en pleine expansion. Même le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Suède et l'Autriche font mieux que nous. Cela dit, le diagnostic a déjà été posé maintes fois et les remèdes sont connus. S'en prendre à notre système politique et mettre son espoir dans de nouvelles institutions relève de la discussion académique. Nous n'avons pas beaucoup de temps si nous voulons prévenir le départ à l'étranger d'industries et de fournisseurs de services à forte valeur ajoutée. La seule solution qui nous reste, c'est d'œuvrer encore et toujours à convaincre de la nécessité de changements et de réformes. Notre problème ne consiste pas à identifier les problèmes, mais à mettre en œuvre les solutions.*

@ rudolf.ramsauer@economiesuisse.ch

## Nouvelle législature: le gouvernement doit définir des priorités claires

**A l'occasion de sa conférence de presse annuelle du 26 avril 2004, economiesuisse a déploré l'exploitation insuffisante du potentiel de croissance de l'économie suisse.**

Ueli Forster, président de la principale organisation économique de Suisse depuis trois ans, l'a dit clairement: «En poursuivant sur sa lancée actuelle, la Suisse s'éloignera durablement de la croissance». Il a également rappelé que notre pays a déjà cédé beaucoup de terrain en matière de compétitivité à l'échelle mondiale. M. Forster a donc exigé que l'on remette le pays rapidement sur la voie d'une croissance durable seule à même d'améliorer et de garantir la prospérité.

Le président d'economiesuisse a mentionné cinq dossiers de politique économique prioritaires qui nécessitent une intervention rapide: l'assainissement des budgets publics par l'action sur les dépenses; la mise en place d'un système de formation et de recherche performant et efficace; l'amélioration de l'imposition des entreprises par la suppression de la double imposition économique; la création de marchés ouverts, notamment parmi les entreprises publiques qui ont un monopole d'exploitation et dans



Ueli Forster interviewé par la chaîne allemande DRS

le domaine des infrastructures ainsi que l'ajustement de notre système d'assurances sociales aux possibilités de croissance de l'économie.

Dans ce contexte, Ueli Forster a exigé que le Conseil fédéral définisse des priorités claires pour la législature 2003 - 2007. Même si le gouvernement reconnaît les défis auxquels la Suisse est confrontée en matière de politique économique, l'impression prévaut qu'il n'est guère décidé à s'unir pour les affronter ni qu'il ne voie clairement sa marge de manœuvre. Aussi M. Forster a-t-il souligné: «Le Conseil fédéral doit lancer

des signaux plus clairs s'il veut que ses annonces et ses promesses engendrent un élan positif». Tout comme les entreprises doivent proposer d'excellents produits et services pour affirmer leur compétitivité au jour le jour, l'Etat doit agir quand il est question de la compétitivité internationale de la place économique.

### **Libéralisation «manquée»**

Selon Patrick Odier, vice-président d'economiesuisse, ce n'est pas un hasard, si notre économie manque de dyna-

suite page 2

### Point fort

Le projet de nouveau certificat de salaire concocté par les administrations fiscales des cantons est catastrophique pour l'économie. [Page 2](#) ▶

### Objectif CO<sub>2</sub>

De nouvelles conventions entre l'économie et les autorités fédérales ont été signées afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. [Page 5](#) ▶

### Elargissement de l'UE

L'UE compte désormais 25 membres. Pour exploiter au mieux ce potentiel économique, les accords bilatéraux doivent être étendus aux nouveaux membres. [Page 6](#) ▶

### Portrait d'une PME

Karl Zünd a conquis de son Rheintal natal le monde des machines à tracer. Il tient à conserver la production en Suisse. [Page 7](#) ▶

# Un projet hostile à l'économie

La Conférence des administrations fiscales cantonales entend établir un nouveau formulaire de certificat de salaire pour l'ensemble de la Suisse. Cette démarche apparaît judicieuse à première vue. Mais à y regarder de plus près, elle prend l'aspect d'une véritable menace pour la place économique suisse.

Cela fait des années que de laborieuses discussions sont en cours avec les autorités compétentes. Malgré des efforts

persistants de coopération de la part de l'économie, les autorités cantonales veulent manifestement imposer leur projet à tout prix. Les milieux économiques considèrent pourtant le nouveau certificat de salaire comme impraticable et inadapté. Ce constat ressort très clairement de la vaste consultation menée par Economiesuisse. Les modestes avantages d'un formulaire harmonisé à l'échelle de la Suisse sont sans commune mesure avec les inconvénients majeurs qu'il présente. Pour différentes raisons, Economiesuisse est opposé à la mentalité fiscaliste des autorités financières cantonales, qui ont choisi dans ce projet une mauvaise approche dès le début:

**1** Le projet entraîne une augmentation appréciable de la charge administrative et des coûts pour les employeurs, notamment au niveau informatique. Cette charge pourrait devenir insupportable pour de nombreuses PME et serait en totale contradiction avec la volonté affirmée à moult reprises par les autorités fédérales et cantonales de diminuer celle-ci.

**2** Contrairement à ce que les autorités cantonales nous avaient laissé entendre, le projet de directives n'aboutit pas à des solutions sommaires et pragmatiques, mais à une augmentation sensible de la

charge fiscale pour les employés, découlant de la saisie extensive des allocations pour frais et des prestations accessoires au salaire ainsi que des prestations en nature.

**3** Alors que les frais de perfectionnement et de reconversion professionnels en rapport avec l'activité exercée peuvent être déduits du revenu imposable, les frais de formation professionnelle ne le sont pas. Cette distinction – fondée sur le droit actuel – pose de sérieux problèmes de délimitation et relève souvent, dans la pratique, de l'arbitraire.

**4** Les possibilités explicites données aux administrations fiscales d'intervenir dans la définition des frais nécessaires à la bonne marche de l'entreprise sont jugées inacceptables. En effet, l'employeur soucieux de maîtriser ses coûts est de ce point de vue le meilleur «allié» du fisc.

**5** Une application rigide des sanctions pénales encourues par l'employeur en relation avec son obligation d'attester toutes les prestations versées aux employés poserait de réels problèmes.

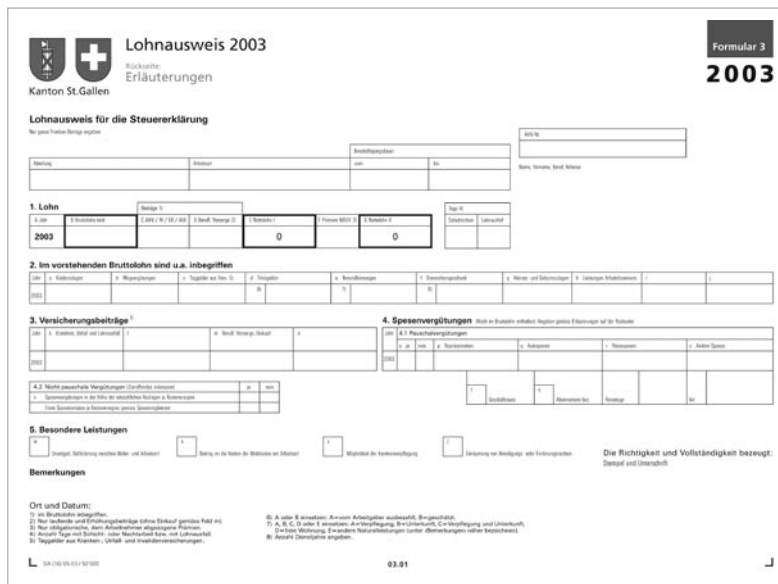
**6** Une application plus sévère en matière d'imposition du revenu du travail fait également peser la menace d'une hausse de la charge fiscale sur les employeurs via la part patronale payée sur la masse salariale relevante pour l'AVS. En effet, l'administration de l'AVS réclamera tôt ou tard

une harmonisation des règles concernant la définition du revenu déterminant et adoptera celles de l'administration fiscale.

**7** Les prescriptions ainsi que le projet de directives n'amènent pas la simplification appelée des vœux des milieux économiques. Il en résulte aussi un nombre important de nouveaux problèmes d'interprétation et de délimitation. Le système fiscal en ressort plus compliqué.

## Et maintenant?

Economiesuisse va continuer de s'engager résolument en faveur d'une pratique fiscale libérale telle que la connaissent actuellement la plupart des cantons. Elle se battra farouchement contre les velléités des autorités des cantons d'abandonner une pratique compatible avec les exigences du monde de l'entreprise. La législation en vigueur n'offrant toutefois aucune garantie que la pratique libérale actuelle puisse être maintenue, il sera nécessaire de réfléchir à d'éventuelles adaptations législatives. Les responsables cantonaux du certificat de salaire doivent enfin reconnaître les problèmes et les difficultés engendrés par ce projet, au grand dam des entreprises, notamment des PME, mais aussi des employés et finalement de toute l'économie.



Les certificats de salaire cantonaux ont-ils vécu?

même. Cette atonie découle en grande partie d'une ouverture insuffisante des marchés de la poste, de l'électricité et des télécommunications. Et Patrick Odier de poursuivre «si on compare la situation des pays de l'OCDE, on constate non seulement qu'ils affichent un taux de croissance plus élevé, mais aussi que leur degré d'ouverture des marchés est bien supérieur!» La Suisse fait du surplace et des blocages politiques retardent les réformes économiques nécessaires. M. Odier a exigé une politique de déréglementation déterminée et des réformes, dans la politique de formation également.

## Le certificat de salaire proposé par les cantons: un projet nuisible à l'économie

Les pouvoirs publics ont beau assurer qu'ils souhaitent revitaliser l'économie suisse et soulager les PME, l'introduction du nouveau certificat de salaire risque de produire l'effet contraire, a déclaré Rudolf Wehrli, membre du comité directeur d'Economiesuisse. L'idée de saisir de manière exhaustive les prestations en nature, les avantages hors salaire et les frais dans un nouveau certificat de salaire harmonisé implique, pour l'employeur et en particulier les PME, des charges administratives supplémentaires inacceptables qui induiraient des frais et des charges fiscales supplémentaires considérables. En outre, de nombreux travailleurs devraient s'attendre à une hausse d'impôt. Rudolf Wehrli considère que ce projet est totalement étranger au système en place et a invité les autorités cantonales à l'enterrer. Des sondages récents révèlent que les entreprises ne le soutiennent pas. M. Wehrli a aussi souligné que l'économie s'engagera fermement pour le maintien d'un régime fiscal libéral.

Informations détaillées sur la conférence de presse à l'adresse [www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)

[www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)

[fredy.mueller@economiesuisse.ch](mailto:fredy.mueller@economiesuisse.ch)

[pascal.gentinet@economiesuisse.ch](mailto:pascal.gentinet@economiesuisse.ch)

# Peter Hutzli part à la retraite

**A fin mai, Peter Hutzli prendra sa retraite après 33 ans d'activités au Vorort et à l'économiesuisse.**

C'est après des études de droit à l'Université de Berne, la pratique du métier d'avocat dans le canton de Berne et un poste de collaborateur scientifique à l'Administration fédérale des finances qu'il est entré, le 1er juin 1971, au service du Vorort.

Peter Hutzli s'est chargé dès le début d'importants dossiers. Nous mentionnerons la politique douanière, encore importante au début des années 70, l'intensification des contacts commerciaux avec le Japon, les relations avec les pays d'Europe de l'Est, la GRE, les délégations mixtes et les commissions Confédération/économie. D'autres domaines sont venus s'y ajouter par la suite : les institutions politiques, la promotion des exportations, la politique de la concurrence et des transports. Dans toutes ces activités, Peter Hutzli a pu mettre en valeur ses solides connaissances juridiques, sa grande capacité de travail et son caractère conciliant, ce qui explique que l'on recourait souvent à ses conseils et à son savoir. La liste des importants organes dont Peter Hutzli a fait partie au cours de sa car-

rière au Vorort/économiesuisse en témoigne: Commission des cartels, conseil d'administration des CFF, Commission fédérale de recours en matière de douanes, Comité de l'OSEC, etc.

Mentionner tous les mérites de Peter Hutzli sortirait du cadre de cet hommage. A cela s'ajoute que je n'ai qu'un bout de parcours en commun avec lui. Les bonnes relations commerciales avec l'Asie, dont il avait identifié très tôt l'énorme potentiel, lui tenaient particulièrement à cœur. Il a également joué un rôle déterminant dans la politique de la concurrence, lorsqu'il s'agissait de trouver les moyens de sortir de la législation cartellaire de la période d'après-guerre et de mettre en place une législation moderne fondée sur la concurrence. Il a été au front du combat contre un premier projet de Constitution fédérale qui avait complètement renversé le régime de la propriété et le régime économique. Enfin, mentionnons aussi son engagement dans les domaines aérien et ferroviaire, convaincu qu'il a toujours été que la place économique suisse serait sé-

rieusement mise en péril si elle n'était pas reliée aux réseaux de transports internationaux. Peter Hutzli a de quoi être fier de son parcours et ses succès.

Peter Hutzli a mis ses forces au service du Vorort, puis d'économiesuisse, pendant plus de trois décennies. Même dans les périodes les plus agitées, il

n'a jamais perdu la vue d'ensemble, et surtout pas sa bonne humeur. A cet égard, on ne peut manquer de mentionner son sens de l'humour et son don de répartie. Dans ses discours, il a toujours su mêler à sa façon l'esprit, les jeux de mots et la plaisanterie. Tout

le bureau de Zurich est très reconnaissant à Peter Hutzli de son amitié et de son esprit collégial.

Je suis donc particulièrement heureux que Peter Hutzli ne nous abandonne pas complètement. Il s'est déclaré prêt à s'occuper encore de certains dossiers. Ainsi, il pourra le faire avec davantage de tranquillité, en compagnie de sa charmante épouse Susanna, tandis que nous pourrions encore profiter de sa riche expérience.

*Rudolf Ramsauer*



Peter Hutzli


## T@res – le tarif douanier suisse sur Internet

**Il sera à l'avenir plus simple de répondre aux questions en rapport avec les échanges transfrontaliers de marchandises. Avec l'introduction du tarif douanier électronique «t@res», les entreprises disposent depuis le 3 mai 2004 de toutes les indications tarifaires suisses en ligne.**

L'Administration fédérale des douanes s'est fixé pour but de remplacer la version imprimée du tarif douanier par une version électronique. A cet effet, les informations ont été restructurées, systématisées et stockées dans une banque de données. T@res est la première application de tarif douanier électronique accessible sur Internet. Depuis le 3 mai, cette application est disponible gratuitement sous [www.zoll.ch/tares](http://www.zoll.ch/tares). T@res contient, outre le tarif usuel, des commentaires supplémentaires sur le tarif douanier, des décisions sur la tarification des marchandises ainsi que des liens en rapport avec des circulaires, des contingents douaniers et des cours de change. T@res est un instrument qui procure divers avantages à l'économie:

Premièrement, les entreprises peuvent accéder de manière simple et rapide à toutes les indications tarifaires dont elles ont besoin; elles n'auront plus à consulter une documentation douanière de plus de 3800 pages. Les PME notamment, qui n'étaient pas jusqu'ici abonnées à ces documents, bénéficieront d'une nouvelle transparence. Deuxièmement, les modifications du tarif douanier seront plus fréquentes, l'adaptation se fera tous les mois. Troisièmement, les coûts de cette adaptation (modifications, impression et distribution) seront bien moindres pour la version électronique que pour la version papier.

Dans l'ensemble t@res simplifiera le déroulement des échanges transfrontaliers de marchandises et les entreprises verront leurs coûts d'information et de transactions liés au tarif douanier diminuer.

 [peter.flueckiger@economiesuisse.ch](mailto:peter.flueckiger@economiesuisse.ch)

## Révision de la loi sur les cartels

**Depuis le 1er avril, la commission de la concurrence dispose d'outils supplémentaires pour lutter contre les abus.**

Le 20 juin 2003, les Chambres fédérales ont adopté la révision de la loi sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (loi sur les cartels, LCart). Elle est entrée en vigueur en même temps que la nouvelle réglementation sur les sanctions en cas de restrictions illicites de la concurrence et que la réglementation révisée sur l'examen des concentrations d'entreprises et sur la perception d'émoluments dans la loi sur les cartels.

économiesuisse a informé ses membres de ces nouveautés, no-

tamment à l'occasion d'une conférence d'information, organisée le 22 avril 2004, au cours de laquelle trois experts ont expliqué en détail les nouvelles réglementations.

### Sanctions directes

D'après la loi actuelle, la Commission de la concurrence peut exiger l'élimination des comportements illicites, mais ne peut prononcer de sanctions en cas d'infraction, sauf en cas de récidive. Désormais, des sanctions directes seront possibles contre les «cartels durs» (cartels sur les prix, les quantités et la répartition géographique) ainsi que les «ententes verticales». Ces ententes portent sur des prix minimaux,

des prix fixes ou une protection territoriale absolue.

### Sévères mesures

Le montant maximal de la sanction s'élève à 10% du chiffre d'affaires réalisé au cours des trois dernières années en Suisse. La nouvelle ordonnance sur les sanctions en cas de restriction illicite de la concurrence règle les détails du calcul. La sanction tombe si l'entreprise annonce la restriction à la concurrence avant que celle-ci ne déploie ses effets. Une restriction à la concurrence existante annoncée ou rompue dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur de la loi – au plus tard le 31 mars 2005 – échappe à toute sanction.



# Droit de recours des associations: le début de la fin d'un tabou?

Les péripéties autour du projet de nouveau stade de football de Zurich et d'autres événements récents ont ouvert un large débat public sur la question, jusqu'ici confinée aux couloirs politiques, du droit de recours des associations. Hier encore, cet helvétisme paraissait un acquis presque intouchable. Aujourd'hui, la population s'interroge légitimement sur l'impact réel de ce droit sur son niveau et sa qualité de vie.



Le droit de recours des associations doit-il empêcher ou retarder des projets irréprochables?

A l'origine, le droit de recours des associations a été adopté dans le but d'offrir à quelques associations dûment accréditées la possibilité de contribuer utilement au développement de projets d'envergure en favorisant une application efficace et avantageuse de la législation sur l'environnement. L'instrument doit théoriquement permettre d'éviter de longues confrontations juridiques en privilégiant les solutions négociées. Dans la pratique cependant, le droit de recours a démontré qu'il peut constituer un obstacle démesuré et retarder inutilement la réalisation de projets écologiquement irréprochables; ce faisant, il entraîne des coûts considérables pour les entreprises directement concernées, mais aussi pour l'économie dans son ensemble, et contrarie donc la croissance. Au final, le droit de recours passe donc largement à côté des objectifs que le législateur lui a assignés.

## Protection poussée

Car il faut bien prendre conscience qu'à travers des structures de contrôle disposées aux trois niveaux – communal, cantonal et fédéral – de l'Etat, la nature et l'environnement sont protégés en Suisse comme peut-être nulle part ailleurs. Et à l'intérieur de ce filet aux mailles extrêmement serrées, le droit de recours ne constitue qu'une mesure parmi

toutes celles qui sont susceptibles d'assurer une application rigoureuse des normes en vigueur. C'est pourquoi la volonté de reconsidérer les modalités de fonctionnement et d'exécution du droit de recours ne constitue pas une attaque fondamentale contre le droit environnemental de notre pays, mais répond à un besoin légitime d'amélioration de son efficacité. Il ne fait en effet pas de doute que la mise en œuvre actuelle du droit de recours conduit à des situations abusives dont les conséquences sont parfois considérables pour les entreprises et les régions économiques.

## Manque de légitimité

Les questions soulevées par le droit de recours sont multiples: d'abord, du point de vue de l'ordre juridique, il faut se demander s'il est approprié qu'une association puisse, sans légitimité largement reconnue, opérer comme un véritable organisme paraétatique. Car il est notoire que certaines organisations habilitées à recourir cultivent avec la même intransigeance l'opacité sur leurs structures et leur financement qu'elles exigent la transparence absolue de la part des milieux d'affaires. Ensuite, du point de vue économique, il ne fait aucun doute non plus que la densité actuelle de la bureaucratie environnementale, un formalisme excessif et une application très tatillonne

constituent pour les promoteurs de projets de véritables parcours du combattant, et qu'ils peuvent véritablement briser l'initiative privée; mais on constate une certaine tendance à minimiser l'impact négatif du droit de recours sur l'attractivité de la place économique suisse. Enfin, on peut aussi se demander s'il est éthiquement acceptable, que des associations puissent jouer et abuser du moyen de pression que constitue le droit de recours dans le but inavouable de gagner de l'argent sur le dos des promoteurs. Cet aspect pourrait par ailleurs expliquer l'opiniâtreté avec laquelle certaines associations à vocation strictement locale s'emploient à obtenir un droit de recours au plan national.

## Définir des priorités

Pour toutes ces raisons, économistesuisse a soutenu les récentes interventions parlementaires qui demandent que le droit de recours soit réexaminé de manière factuelle et sans a priori idéologique. En tout état de cause, dans une période où la croissance constitue un des objectifs prioritaires, il est juste et nécessaire de vouloir accélérer les procédures d'autorisation et de les appliquer aux seuls projets importants qui sont susceptibles de causer une atteinte irrémédiable à l'environnement.

@ florent.rodut@economiesuisse.ch

## Le prix de la protection de l'environnement

### Combien les entreprises suisses dépensent-elles pour protéger l'environnement?

L'engagement des entreprises suisses en faveur de la protection de l'environnement est considérable. Les dépenses et investissements qui en résultent le sont certainement également. Toutefois, quiconque souhaite en connaître l'importance doit se contenter de chiffres de 1993, issus d'un premier et unique relevé réalisé par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Pour combler cette importante lacune statistique, l'OFS a décidé d'actualiser ces chiffres au moyen d'une enquête basée sur un échantillon représentatif ([www.environment-stat.admin.ch](http://www.environment-stat.admin.ch)). La collecte des données proprement dite a débuté fin avril et prendra fin mi-juillet 2004. Basés sur les méthodes, concepts et définitions adoptés par Eurostat, les résultats seront comparables à ceux des pays membres de l'Union européenne.

Combinée à la connaissance des dépenses de protection de l'environnement des administrations publiques et des ménages, ainsi qu'à celle de l'évolution de l'état de l'environnement, la connaissance des dépenses des entreprises contribuera à améliorer la compréhension des interactions entre économie et environnement et à analyser: le financement de la protection de l'environnement en Suisse, les coûts de mise en conformité environnementale et leur impact sur la compétitivité, l'application du principe du pollueur-payeur, la performance des mesures et des politiques environnementales.

Enfin, cette enquête sur les dépenses d'environnement des entreprises s'inscrit dans la perspective plus vaste de mise sur pied par l'OFS d'une comptabilité environnementale pour la Suisse, extension écologique des comptes nationaux et outil contribuant au monitoring du développement durable.

@ jacques.rodut@bfs.admin.ch

# «Le Swiss made»: une garantie d'innovation

Les entreprises suisses sont toujours à la pointe en matière d'innovation. Mais l'avance fond.

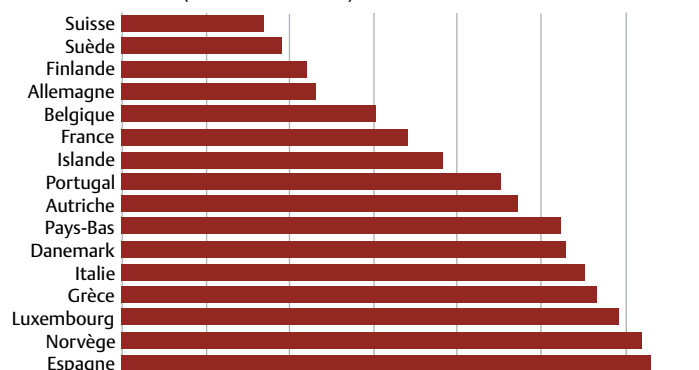
De manière générale, la Suisse garde sa position de pointe en matière d'innovation. Tels sont les résultats d'une récente enquête menée par le KOF en 2004 dans l'industrie, le bâtiment et les services. Les bons résultats des PME sont à cet égard réjouissants. Mais par rapport aux années 90, l'avance de notre pays s'est nettement réduite. Dans le secteur industriel, on note une relative détérioration. Même si les entreprises suisses ont pu maintenir leur position dans un environnement conjoncturel difficile, leurs résultats respectables tendent à passer inaperçus dans les médias et dans l'opinion publique. On a ainsi le sentiment que les annonces positives ne sont pas tellement souhaitées et que l'on préfère voir la Suisse sous un jour défavorable.

## Excès réglementaires

La nécessité de se renouveler en permanence et d'améliorer les produits ne peut pas être déléguée. Les entreprises le savent. Et ce qui les préoccupe avant tout, c'est le financement de l'innovation. Car la période de faiblesse conjoncturelle des années 90 et celle qui a suivi l'an 2000 ont laissé des traces au niveau des

## Rang moyen pour 5 indicateurs d'innovation choisis

Période: 1998 à 2000 (Suisse: 2000 à 2002)



Le rang moyen a été calculé arithmétiquement sur la base des indicateurs „part des innovateurs”, „dépenses d'innovations en % du PIB”, „part du chiffre d'affaires des produits innovants (toutes entreprises)”, „entreprises engagées dans la R&D” et „dépenses de R&D en % du chiffre d'affaires”.

Source: Eurostat, NewCronos / La Vie économique

fonds propres. Or, ceux-ci constituent la première source de financement de l'innovation. C'est pourquoi les entreprises sont plus que jamais dépendantes de conditions-cadre favorables à l'innovation. Elles ont besoin d'un climat d'investissements stimulant, d'un système de formation et de recherche de première classe et d'un cadre réglementaire raisonnable. En d'autres termes, la politique économique de l'Etat doit tout autant que les entreprises faire bonne figure dans la concurrence internationale. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Les défauts sont connus: politique de dépenses excessives, politique fiscale faisant obstacle à la croissance, dette de l'Etat en hausse constante, niveau élevé des prix du service public et ten-

dance à la hausse des coûts bureaucratiques.

## Impasses au niveau du financement

Quelles sont les principales leçons à tirer de l'enquête du KOF en matière de politique économique? Comme il est d'un grand intérêt économique que les entreprises suisses exploitent tout leur potentiel d'innovation, il faut éviter qu'elles en soient empêchées pour des motifs financiers. L'objectif consiste donc à leur permettre de renforcer durablement et d'améliorer la formation de capital propre. La meilleure façon d'y parvenir est de poursuivre une double stratégie – d'une part les efforts propres des entreprises – d'autre part des incitations, notamment par le biais d'une

politique fiscale favorable à la constitution de capital propre. Cela montre bien l'importance qu'il faut accorder à la réforme de l'imposition des sociétés II.

## Seul un cadre général est nécessaire

L'enquête sur l'innovation a aussi montré clairement qu'il n'y a pas de déficit de soutien de la part de l'Etat. De même, la thèse souvent entendue selon laquelle le transfert de savoir entre les hautes écoles et l'économie ne fonctionnerait pas à satisfaction n'est pas confirmée. Au contraire. La Suisse excelle à exploiter les sources de savoir externes et la collaboration en matière de recherche et de développement est très bonne. Une politique étatique de promotion des entreprises, des branches, ou de certains secteurs spécifiques n'est pas nécessaire. Il faudrait bien plutôt créer un cadre général ouvrant des perspectives optimales à toutes les entreprises. En d'autres termes, celui-ci ne devrait pas être à l'origine de distorsions de concurrence, ni en faveur ni au détriment de formes spécifiques d'entreprises. Seule une politique économique axée sur la croissance et l'innovation permet des améliorations de rendement et est à même de renforcer la capacité financière des entreprises, surtout des PME.

@ rudolf.walser@economiesuisse.ch

Agence de l'énergie pour l'économiesuisse

## Economie et environnement main dans la main

Le 23 avril 2004, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) a signé une première série de conventions d'objectifs sur le CO2 avec la Confédération. Quelque 600 entreprises représentant un volume total d'émissions de 2,4 millions de tonnes de CO2 sont parties prenantes. L'économie est en passe d'atteindre ses objectifs en matière de politique climatique.

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) a collaboré avec 45 groupes d'entreprises repré-

sentant plus de 600 sociétés pour mettre au point les conventions de réduction des émissions de CO2. Ces entreprises appartiennent à la chimie et à l'industrie du papier, de l'acier et de l'aluminium. Les grands distributeurs et les entreprises des services sont également associés. Au total, ces 600 entreprises émettent 2,4 millions de tonnes de CO2. D'autres conventions d'objectifs sont en cours d'élaboration avec d'autres milieux. Ajoutées à celles qui sont déjà finalisées, la couverture approche les 3,3 millions de tonnes, voire 4 millions

si l'on compte l'industrie du ciment. Ainsi, 40% de toutes les émissions de CO2 imputables à l'économie seraient couvertes par des conventions d'objectifs. L'économie est responsable d'un quart de toutes les émissions de CO2 en Suisse. Le reste est dû aux collectivités ainsi qu'au secteur des transports et de l'immobilier. On constate donc que les entreprises parviendront à atteindre l'objectif qu'elles se sont fixé.

Récemment, le conseiller fédéral Leuenberger a exprimé sa reconnaissance pour les efforts

fournis. L'économie et la Confédération visent un but commun et un pas important a été franchi en vue de réduire les émissions, a-t-il affirmé. Au nom des 600 entreprises participant à ces efforts, ABB Suisse, SIA Abrasives Holding SA et Novartis Suisse ont déclaré qu'elles étaient certes motivées par la protection de l'environnement, mais aussi par la volonté de réduire leurs coûts. En fin de compte, des produits novateurs économisant l'énergie procurent des avantages concurrentiels sur les marchés internationaux.

# La Constitution européenne à l'épreuve

**Avec le scrutin populaire annoncé en Grande-Bretagne, la pression s'accroît sur les autres Etats membres pour qu'ils laissent leurs peuples s'exprimer sur la Constitution européenne.**

L'adoption et l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution de l'UE approche. La Pologne et l'Espagne qui, lors de l'avant-dernier sommet européen de décembre, avaient opposé leur veto à la pondération des voix prévue, bloquant ainsi l'accord des 25 Etats membres, ont signalé leur volonté de compromis. L'Espagne mettra tout en oeuvre pour que la Constitution soit sous toit d'ici la fin du semestre, a déclaré M. Zapatero, le nouveau chef du gouvernement. La Constitution européenne sera l'élément de cohésion le plus stable de la future Union. Quant au ministre des affaires étrangères polonais Cimoszewicz, il s'est montré ouvert à la discussion et à des compromis. Toutefois, tous les intéressés devraient se montrer prêts à un «compromis équitable». M. Ci-

moszewicz lui aussi est favorable à une adoption aussi rapide que possible du document. La reprise de la Conférence intergouvernementale interrompue depuis la fin de l'année dernière est prévue pendant la réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères qui aura lieu le 17 mai.

## **Approbation nécessaire, mais par qui?**

La question des éventuels référendums sur la nouvelle Constitution a aussi agité les esprits. Depuis l'annonce par le Gouvernement britannique d'un scrutin populaire obligatoire, la procédure de mise en vigueur de la nouvelle Constitution est déjà fixée dans 14 pays. La Constitution doit être adoptée par les 25 pays membres, faute de quoi elle ne pourra pas entrer en vigueur. Jusqu'ici, trois pays en plus de la Grande-Bretagne ont décidé d'organiser un scrutin populaire. En Irlande, toute modification constitutionnelle exige un référendum. Au Danemark également, le gouvernement a déjà décidé l'année dernière d'organiser

un référendum. Au Luxembourg, le plus petit pays de l'UE, un vote aura également lieu pour la première fois depuis 1936. Mais c'est surtout un non de la Grande-Bretagne, grande puissance européenne, qui pourrait devenir la pierre d'achoppement de l'intégration européenne. On sait d'expérience que les électeurs utilisent les consultations sur le thème de l'Europe comme des paratonnerres destinés à les protéger des ennuis de politique intérieure. La France n'a pas encore pris de décision concernant un éventuel référendum. La décision appartient au Président Jacques Chirac, qui ne s'est pas encore exprimé sur la question. Son chef de gouvernement et les trois quarts de la population désirent voter. L'idée d'un plébiscite rencontre beaucoup moins d'écho en Allemagne. Seules la CSU bavaroise et le FDP y sont favorables. Pour l'organiser, il faudrait une modification constitutionnelle pour laquelle il ne sera pas possible de réunir une majorité des deux tiers au Bundestag.

## **Référendums possibles**

Aux Pays-Bas, il y aura vraisemblablement une votation populaire à caractère consultatif. Une majorité du Parlement qui décide en dernier ressort s'est prononcée pour. Le Président polonais Alexandre Kwasniewski s'est également prononcé en mars en faveur d'un référendum. Toutefois, la décision ne tombera que lorsque la Constitution existera concrètement dans sa version définitive. Enfin, le Parlement letton s'efforce de rassembler une majorité de députés autour d'une modification constitutionnelle afin de pouvoir organiser un scrutin. Il ne faut pas sous-estimer l'importance des votations et consultations. Les scrutins populaires sur la Constitution de l'UE décideront de l'existence ou de la chute de la future Union européenne, ont déjà averti il y a deux ans des députés influents du Parlement européen.

 [www.economiesuisse.ch/dj/br](http://www.economiesuisse.ch/dj/br)

## Le potentiel de l'Est

**Le 1er mai 2004, huit pays d'Europe centrale (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Hongrie), ainsi que Chypre et Malte, sont entrés dans l'Union européenne.**

L'UE attend de cet élargissement des répercussions positives sur la sécurité, la stabilité et la croissance économique en Europe. EconomieSuisse salue cet élargissement et table sur un renforcement des relations économiques de la Suisse avec l'Europe des 25. Depuis le début du processus de transformation, les Etats qui ont participé au processus d'élargissement sont devenus des partenaires commerciaux de plus en plus importants pour la Suisse. Ainsi, au cours des dix dernières années, les échanges commerciaux avec les dix Etats ont augmenté de 11% par an; en 2002, plus de 4% des exportations suisses (5,7 mrd CHF) étaient destinées aux

nouveaux Etats membres. Mais les nouveaux pays membres de l'UE sont aussi de plus en plus intéressants sous l'angle des investissements suisses. En 2002, plus de 10% des exportations suisses de capital sont allés vers les nouveaux pays de l'UE. De nombreuses entreprises suisses sont présentes dans ces pays depuis des années.

## **Reprise des accords conclus à ce jour**

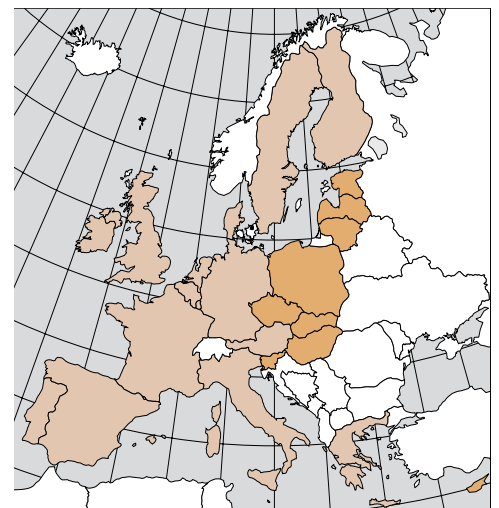
En adhérant à l'Union européenne, les nouveaux Etats membres reprennent l'ensemble de l'acquis communautaire. Cela concerne également l'accord sur le libre-échange de 1972 et les sept accords bilatéraux I de 1999 passés entre la Suisse et l'UE. Il en résultera un renforcement de la sécurité juridique et la suppression d'obstacles au commerce. Les entreprises suisses auront de meilleurs débouchés, car la disparition des obstacles au commerce

leur permettra de mieux profiter de la rapide croissance économique des nouveaux Etats membres.

Pour ce qui est de l'extension de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes, les négociations entre la Suisse et l'UE sont encore en cours. Il s'agit de compléter l'accord par un protocole additionnel comprenant des délais de transition et des clauses de protection en vue de permettre une ouverture progressive et contrôlée du marché du travail et de la formation. En contrepartie, les citoyens suisses pourront aussi travailler et étudier plus facilement dans les Etats d'Europe centrale.

## **Une chance pour la Suisse**

Les relations économiques en-



tre la Suisse et les nouveaux Etats membres deviendront plus simples et s'intensifieront grâce à l'intégration de ces derniers dans l'Union européenne.

EconomieSuisse est d'avis que l'élargissement, et donc l'extension des accords bilatéraux I aux nouveaux pays membres, constitue une chance pour la place économique suisse.

 [gregoor.kuendig@economiesuisse.ch](mailto:gregoor.kuendig@economiesuisse.ch)



# Le Rheintal au centre du monde

**Avec ses tables à tracer de précision, Karl Zünd ne s'est pas fait un nom qu'en Suisse orientale. L'entreprise rhénane est désormais connue bien au-delà de nos frontières. Elle vit de l'exportation et gagne 99 francs sur 100 à l'étranger.**

## ZÜND



Karl Zünd: «Les PME sont l'épine dorsale de la place industrielle suisse. Pour les entreprises familiales surtout, garantir l'outil de travail et le maintien des emplois passe avant la maximisation du bénéfice.»

Chez Zünd, on découpe, on dessine, on fraise, on rainure, on perce, on poinçonne, on imprime, on grave, on actionne le laser et on scanne; tout cela, à l'aide de machines adaptées aux besoins individuels grâce à des têtes modulaires de précision. L'entreprise est à même de produire, à l'aide du principe modulaire, une machine répondant à tous les désirs. Elle s'est diversifiée dans les domaines de l'industrie graphique, de l'emballage, des textiles et du cuir.

### De la table à tracer à l'imprimante

Le concept des tables à tracer trouve son prolongement dans l'imprimante UV jet 215 Combi. C'est un peu le couteau suisse des imprimantes, donc la machine qui enregistre le record des ventes. Elle peut être agrandie sur mesure et imprime 38 m<sup>2</sup> à l'heure sur une largeur de matériel pouvant atteindre 2,18 mètres. Elle imprime des plaques en matière synthétique, le verre, la céramique, le bois, la tôle perforée, les textiles et toutes quantités d'autres matériaux rigides ou souples. En 2002, le Combi s'est si bien vendu qu'une partie des commandes n'a pu être livrée qu'en 2003.

### Développement progressif au gré des succès

Karl Zünd est le prototype même du chef d'entreprise. Motivé, innovateur, prêt à prendre des risques et à en assumer la responsabilité. Lorsqu'il était jeune, il a acquis

une formation commerciale dans l'administration de sa commune, puis il a voyagé en Angleterre, en France et en Italie pour chercher du travail, apprendre les langues, et élargir son horizon. Après l'effondrement de la monnaie en Angleterre dans les années 70, les perspectives professionnelles étaient limitées dans ce pays. Une offre de son unique ancien employeur suisse lui a facilité la décision de rentrer au pays. Au début des années 80, Karl Zünd est devenu indépendant car, comme il le dit lui-même, il n'aime pas la routine, il est constamment curieux de nouveauté; pendant quelques années, il a même dirigé deux entreprises: un bureau de planification d'installations de boulangerie et une affaire de dessin. Karl Zünd n'a pas tardé à remarquer que c'était ce dernier domaine qui avait de l'avenir. Individuelle au départ, l'entreprise est devenue un employeur apprécié de la région. Le nombre de ses collaborateurs est passé de deux en 1984 à 108 actuellement. Le chiffre d'affaires s'est développé tout aussi positivement, de 4 millions en 1984, il a atteint 60 millions aujourd'hui. En 1990, l'entreprise occupait le 25<sup>e</sup> rang mondial sur le marché du dessin. Aujourd'hui, il s'est hissé à la première place. Zünd a actuellement une fi-

liale à Hong Kong et des représentations en Grande-Bretagne, en Scandinavie, en Allemagne, en France, en Espagne et aux Etats-Unis.

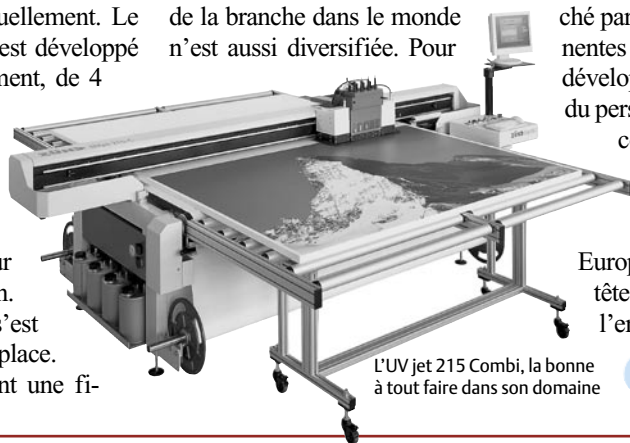
### Une entreprise au service de sa région

Le directeur a souvent été interrogé sur la question de savoir pourquoi il ne produisait pas à l'étranger, mais à Altstätten, dans la vallée saint-galloise du Rhin. M. Zünd voit plusieurs avantages à son lieu d'implantation:

- fournisseurs de confiance et souples à proximité
- grand savoir-faire dans la région (nombreux essais)
- bonnes conditions-cadre
- des partenaires qui ont fait leurs preuves, c'est la clé du succès, la qualité étant le premier critère

### La recette du succès

Les idées brillantes sont à l'origine du succès. Aucune entreprise de la branche dans le monde n'est aussi diversifiée. Pour



L'UV jet 215 Combi, la bonne à tout faire dans son domaine

atteindre un degré maximum d'indépendance, de flexibilité et de potentiel de succès, l'entreprise a créé des produits de base susceptibles d'être développés et adaptés en fonction de leur domaine d'application. La diversification des offres et une large palette de clients assurent la flexibilité nécessaire sur le marché. La sécurité est ainsi garantie même en périodes de crise, comme le montre le cas de l'année dernière. Le traitement correct des clients, des fournisseurs et des collaborateurs est un autre facteur de succès. «Personne n'est perdant», affirme M. Zünd.

### Toujours une étape d'avance

Les marchés d'Europe occidentale sont saturés. Mais pour M. Zünd, cela n'a rien d'inquiétant. Le patron de l'entreprise entend maintenir sa présence sur le marché par des innovations permanentes (la division recherche et développement occupe un tiers du personnel de l'entreprise) et conquérir de nouveaux domaines. Les congrès et foires en Asie, aux Etats-Unis et en Europe de l'Est figurent en tête de liste des priorités de l'entreprise.



## Trois souhaits de Karl Zünd, fondateur et propriétaire de Zünd Systemtechnik AG

### 1 Formation

Faire des économies - un but de l'Etat en soi - et, partant, restreindre les moyens affectés à la formation et à la recherche (au nom de la réduction des dettes) revient à réduire la compétitivité et les perspectives d'avenir des entreprises. Un nouveau départ sera-t-il possible et retrouverons-nous la croissance si, à l'image de l'Etat, les entreprises font des économies sur leurs investissements et si le peuple limite rigoureusement sa consommation? Concentrons-nous donc sur les investissements durables dans la formation, pour former de bons collaborateurs, afin de maintenir notre compétitivité.

de douane de l'UE à la réexportation

– suppression de la double imposition des sociétés familiales

### 2 Obstacles au commerce

Il faut supprimer les obstacles par les mesures suivantes:

- simplification des prescriptions commerciales et douanières
- abolition des nouveaux droits

### 3 Revaloriser la région périphérique de la vallée du Rhin

Pour accroître l'attrait de l'emploi dans cette région, améliorer les liaisons ferroviaires de la vallée du Rhin à Saint-Gall et à Sargans et celles de tout l'est de la Suisse avec les centres économiques d'Allemagne.

# Au service de sa majesté

Depuis avril 2001, la Suisse dispose d'un centre d'immersion à Winterthur.

Les diplomates britanniques du monde entier sont envoyés dans des cours d'immersion, dont l'objectif est de les préparer à leur pays d'accueil par une formation intensive d'un mois. De tels cours existent depuis longtemps, en Allemagne et en Autriche, mais pas en Suisse.

Les diplomates envoyés en Suisse étaient jusqu'ici formés à Munich ou à Salzburg, où ils ne pouvaient nouer de liens avec des personnalités suisses ni se familiariser avec les usages et coutumes suisses. De plus, ils ne comprenaient pas un mot de suisse allemand quand ils arrivaient dans la capitale helvétique. En conséquence, il y a quatre ans, le Foreign and Commonwealth Office a cherché

une école susceptible de servir de centre d'immersion.

## Des cours aussi en « schwyzerdütsch »

Le Foreign and Commonwealth Office a trouvé ce qu'il cherchait à la Zürcher Hochschule Winterthur (ZHW). La section « formation continue » de son institut de traduction et d'interprétation sert de centre d'immersion depuis avril 2001. Cette section a été choisie pour sa bonne réputation et du fait que ses enseignants sont habitués à côtoyer des personnes d'autres cultures.

Outre les cours de langue, l'école propose un programme culturel adapté aux besoins individuels des étudiants. Ils ont ainsi la possibilité d'apprendre à connaître les institutions suisses et de nouer des contacts avec des représentants de l'économie, de la politique et

Le centre d'immersion de Zürich



des médias. L'immersion est certes utile pour les diplomates, mais aussi pour d'autres travailleurs venus de l'étranger – pour les cadres dans l'économie et l'administration. Grâce à ces cours taillés sur mesure, ils peuvent très vite trouver leurs marques en Suisse.

## Transfert de connaissances

Dès le départ, la section « Formation continue » de l'institut de traduction et d'interprétation s'était fixé comme objectif d'encourager le processus de transfert de connaissances entre

les hautes écoles, les autorités publiques et l'économie, dans une dimension internationale. La section s'efforce aussi de développer une nouvelle offre de cours à mi-chemin entre les langues et les connaissances techniques. Dans ce domaine, il s'agit d'économie, de droit, et de technique, des thèmes essentiels dans les autres filières de la ZHW. Ces offres ne font pas concurrence à l'offre du secteur privé, elles complètent plutôt la gamme de produits.

@ gertrud.hofer@zhwin.ch

## Impressum

**Editeur:** economiesuisse, Fédération des entreprises suisses; **Rédacteur responsable:** Vincent Simon; **Adresse:** Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3, **Téléphone** 022/786 66 81 **Téléfax** 022/786 64 50, **mail** vincent.simon@economiesuisse.ch; **Web:** www.economiesuisse.ch; **Rythme de parution:** mensuel; **Réalisation:** Layout88, Zurich; **Impression:** Imprimerie du Démocrate, Delémont

## Documentation

- **«dossierpolitique»**  
Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- **«Politique économique – Suisse 2004»**  
Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise**  
Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Corporate Governance:**  
Swiss Code of Best Practice English. Free.
- **Le gouvernement d'entreprise en Suisse**  
Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«Newsletter»**  
Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- **Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie:**  
perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.
- **Concept des dépenses**  
Contribution des milieux économiques au débat sur les finances politiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.
- **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»**  
Brochure, 48 pages, gratuite.
- **«Point de repère»**  
Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, gratuit.
- **«Service e-mail»**  
Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- **«Concept fiscal»**  
Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.–.
- **«Portrait d'economiesuisse»**  
Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.

Veillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

Commande  Modification d'adresse

Entreprise \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

N° postal / lieu \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

E-Mail \_\_\_\_\_

## Consultations

### 31 mai 2004

Procédure de consultation relative à la modification de la loi fédérale sur le marché intérieur.

Contact: rudolf.walsler@economiesuisse.ch

### 8 juin 2004

Consultation relative aux directives ondes moyennes (OM) et ondes ultra-courtes (OUC)

Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

### 15 juin 2004

Révision de la loi sur les cartels: formulaire d'annonce d'une restriction à la concurrence potentiellement illicite

Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

### 25 juin 2004

Ordonnance sur l'utilisation de profils d'ADN dans les procédures pénales et sur l'identification de personnes inconnues ou disparues (Ordonnance sur les profils d'ADN)

Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

### 15 juillet 2004

Consultation sur la révision de la Loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LIC)

Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

@ Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economiesuisse